

UPEC.CFA

Être Apprenti

Contexte, droits & devoirs, contractualisation, accompagnement

UPEC | **cfa** 
UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL

Être Apprenti

L'apprentissage est un dispositif unique cumulant de nombreux avantages :

- Découvrir le monde du travail et acquérir une expérience professionnelle à valoriser auprès de futurs employeurs (65 % des apprentis ont un emploi salarié 6 mois après leur sortie d'études *)
- La possibilité d'obtenir le diplôme correspondant à la formation que vous avez choisie
- Bénéficier de la gratuité des frais de formation
- Être rémunéré pendant toute la durée de votre apprentissage
- Combiner les avantages du double statut étudiant/salarié

*<https://dares.travail-emploi.gouv.fr/donnees/insertion-des-jeunes-apres-la-voie-professionnelle#:~:text=En%20janvier%202022%2C%206%20mois,professionnelle%20par%20%C3%A9tablissement%20et%20formation>

Contexte

ÊTRE APPRENTI AU SEIN D'UPEC.CFA



C'est être au cœur d'un grand projet d'établissement

+ de 3500 étudiants en alternance

Création d'UPEC.CFA en janvier 2020

 UPEC cfa	Effectifs	Composantes
Rentrée 2020	190	4
Rentrée 2021	1 595	10
Rentrée 2022	2 400	12

Contexte



Gratuité de la formation pour l'apprenti

- L'apprenti doit s'acquitter uniquement de la CVEC (Contribution Vie Etudiante et de Campus).
- La CVEC s'élève à 100 euros pour l'année 2023/2024.
- Carte étudiante européenne et multiservices.

➤ Un engagement d'ordre contractuel :

Contrat d'apprentissage = contrat de travail tripartite

➤ Des responsabilités en tant qu'étudiant et salarié :

- Rechercher activement une entreprise d'accueil : vous pourrez être accompagné dans vos démarches par nos équipes pédagogiques (gestionnaires de formation, enseignants, DiFPro *)
- Être assidu durant votre formation et passer les évaluations et examens
- Respecter les codes de l'entreprise et accomplir consciencieusement les missions qui vous seront confiées



A savoir :

Délai de signature d'un contrat = 3 mois avant ou après le début de la formation

Plus vous anticiperez votre recherche et plus vous aurez de chance de trouver rapidement votre futur employeur.

* DiFPro : Direction de la formation professionnelle



Droits & Devoirs

ÊTRE APPRENTI AU SEIN D'UPEC.CFA c'est AUSSI...

...un statut qui impose à la fois des droits et des devoirs.

- Respect du règlement intérieur de l'UPEC, de l'UPEC.CFA ainsi que de celui de votre employeur.
- Vous êtes un salarié à part entière
- Horaires de travail, présence sur le poste, congés payés, RTT, remboursement à 50% des frais de transports, sécurité sociale, mutuelle...

Les lois et règlements vous sont applicables dans les mêmes conditions que pour les autres salariés de l'entreprise (sauf incompatibilité avec votre formation).

ELÉMENTS CLÉS



- Temps de formation = temps de travail.
- Période d'essai : 45 jours de présence en entreprise (consécutifs ou non). Rupture possible de l'une ou l'autre des parties pendant cette période. Passé ce délai, le code du travail s'applique
- Congés payés : 2,5 jours par mois travaillé + 5 jours supplémentaires pour révision (fractionnables) pour la durée de la formation. Ces jours sont positionnés sur le calendrier d'alternance élaboré par la composante.

Modification du contrat d'apprentissage : il est indispensable d'en informer le ou la gestionnaire en composante, qui transmettra l'information à la DiFPro.

Rupture de contrat : l'équipe pédagogique et l'UPEC.CFA doivent prendre leurs dispositions pour permettre au jeune de poursuivre sa formation pendant 6 mois.

FOCUS SUR LA RÉMUNÉRATION

1. Le montant du salaire varie selon l'âge du bénéficiaire et de sa progression dans le cycle de formation.

2. Les majorations de salaire, liées au passage d'une tranche d'âge à une autre, prennent effet à compter du premier jour du mois suivant le jour où l'apprenti atteint 18, 21 ou 26 ans.

3. Des dispositions contractuelles ou conventionnelles peuvent être plus favorables.



TABLEAU DES RÉMUNÉRATIONS POUR L'APPRENTISSAGE AU 1^{ER} JANVIER 2023

Rémunération brute mensuelle

Situation	16 - 17 ans	18 - 20 ans	21 - 25 ans	26 ans et plus
1 ^{ère} année	471.74€ (27%)	751.30€ (43%)	926.02€ (53%)	1 747.20€ (100%)
2 ^{ème} année	681.41€ (39%)	891.07€ (51%)	1 065.79€ (61%)	1 747.20€ (100%)
3 ^{ème} année	960.96€ (55%)	1 170.62€ (67%)	1 362.82€ (78%)	1 747.20€ (100%)

100% du SMIC au 1er mai 2023 = 1 747.20€

FOCUS SUR LA RÉMUNÉRATION



FOCUS SUR LES ABSENCES

Une **absence pour cause de maladie** doit être justifiée auprès de votre employeur.

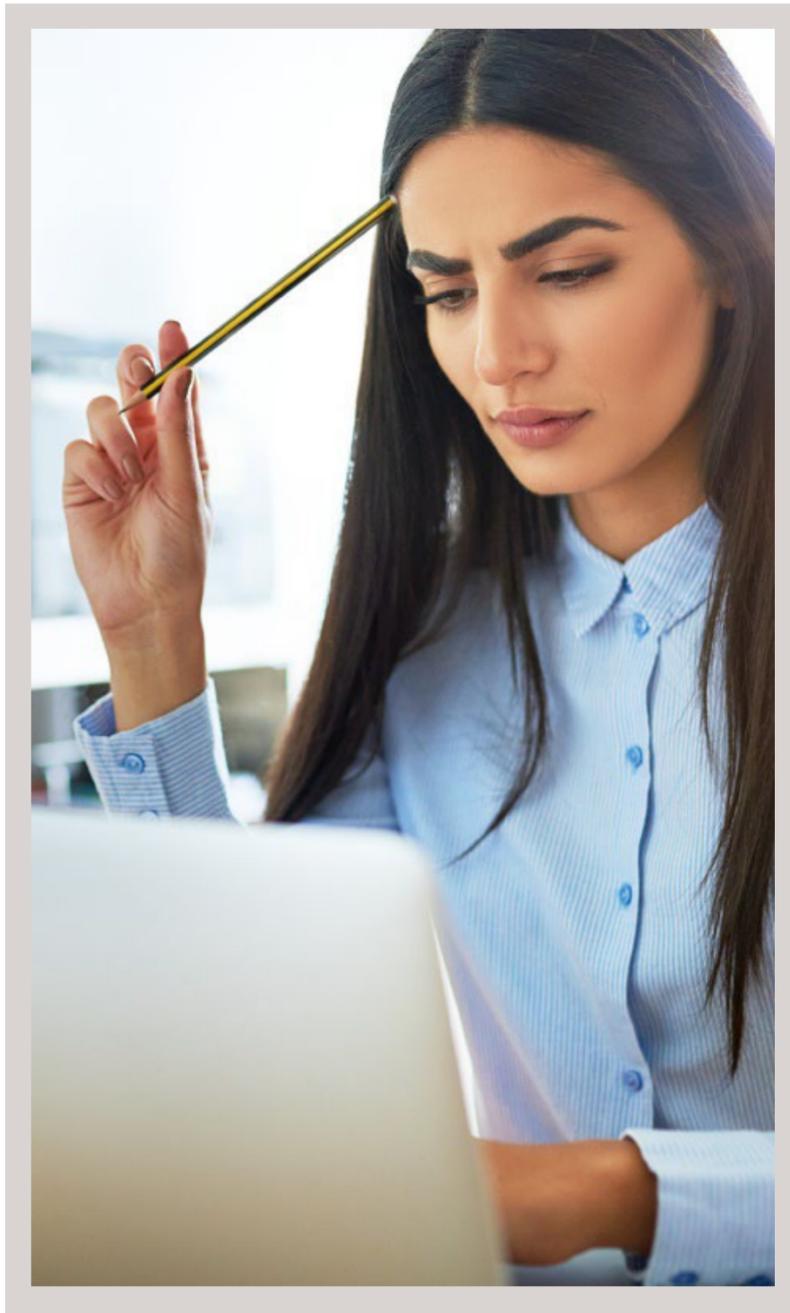
Un **arrêt de travail** doit lui être transmis par vos soins.

Autre absence pouvant être justifiée :

- Convocation par l'Administration
- Absence liée à une situation de maladie chronique
- Congés pour événements familiaux

Toute autre absence sera considérée comme injustifiée et pourra faire l'objet de retenue sur salaire par l'entreprise.

Les étapes de la contractualisation



- ☞ Saisie via le lien **NetCandidat** :
 - CV de l'apprenti
 - Fiche de renseignements employeur

- ☞ Elaboration du contrat d'apprentissage et de la convention de formation par la DiFPro puis envoi par mail à l'employeur

- ☞ Retour des deux documents complétés et signés par l'employeur (+ par l'apprenti pour le contrat), puis signature du CFA

- ☞ Renvoi des documents à l'employeur → deux possibilités à ce stade, soit :
 - L'employeur se charge du dépôt du contrat à son OPCO (entreprise privée) ou à la DRIEETS (ex DIRECCTE) pour les employeurs (publics)
 - L'employeur mandate le CFA pour déposer en son nom les documents contractuels sur la plateforme de l'OPCO ou à la DRIEETS

Tous les échanges concernant la contractualisation ont lieu avec la cellule « contractualisation » de la DiFPro. Leurs interlocuteurs sont les employeurs, les OPCO et les gestionnaires d'apprentissage en composante.

ÊTRE APPRENTI AU SEIN D'UPEC.CFA

Bénéficier d'un accompagnement et
d'un suivi spécifique

- Un double suivi
- Entretien bilan
- Visite en entreprise
- Bilan pédagogique
- Apprentis délégués
- Votre avis compte



Etre apprenti au sein d'UPEC.CFA c'est aussi...
...avoir accès à plusieurs offres de services :

LES TRANSPORTS

Abonnement spécifique : TGV INOUI et INTERCITÉS sur demande → apprenti de moins de 23 ans

<https://www.sncf.com/fr/offres-voyageurs/cartes-tarifs-grandes-lignes/eleves-apprentis>

Aides spécifiques Région : <https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/transports-quelles-reductions-jeunes-etudiants-apprentis>

LE LOGEMENT:

Accès à des logements spécifiques (Résidétape de Créteil Université) :

<https://www.residetape.fr/fr/demande-de-logement/>

L'aide **MOBILI-JEUNE®**

<https://www.actionlogement.fr/l-aide-mobili-jeune>

Accompagnement



LES + DU CAMPUS

Accès aux bibliothèques, aux offres culturelles et sportives, à la vie associative...

<https://cfa.u-pec.fr/fr/apprentis/les-plus-du-campus>

VIE PRATIQUE à l'UPEC:

Accès aux services de santé, permanence juridique, restauration, permis...

<https://cfa.u-pec.fr/fr/apprentis/vie-pratique>

Accompagnement



FOCUS SUR L'AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE

D'un montant de 500 € !

Cette aide est :

- Incessible et insaisissable .
- Attribuée une seule fois pour un même apprenti .
- Cumulable avec toutes les autres aides perçues , y compris les prestations sociales.

Conditions d'éligibilité :

Etre âgé d'au moins 18 ans .

Etre titulaire d'un contrat d'apprentissage en cours d'exécution .

Etre engagé dans la préparation des épreuves du permis de conduire autorisant la conduite des véhicules de la catégorie B.

Procédure pour l'apprenti ► Aide au financement du permis B (u-pec.fr)

Étudiant, votre carrière commence maintenant

— Se former en alternance, un passeport vers l'emploi

— Un diplôme, une rémunération et une expérience professionnelle



A RETENIR

Des interlocuteurs privilégiés pour toutes questions :

En entreprise : votre maître d'apprentissage

En composante :

- gestionnaire pédagogique et /ou responsable de formation
- tuteur ,

A la DiFPro :

Adresse générique pour toute demande qui ne pourrait être traitée en composante (apprenti(e) en difficulté, droit du travail..) : upec.cfa@u-pec.fr

UPEC.CFA :

Référente handicap et mobilité : Mauricette Jarry

L'apprenti(e) doit également s'adresser aux référents de sa composante.

Besoin d'informations complémentaires : **UPEC.CFA** (u-pec.fr)

TEMPS D'ÉCHANGE

L'ensemble des informations exposées dans cette présentation et beaucoup d'autres sont consultables sur le site <https://cfa.u-pec.fr/>

Merci de votre attention, la parole est à vous !



CFA.U-PEC.FR

Rédacteur

Direction de la Formation Professionnelle (DiFPro)

upec.cfa@u-pec.fr

